Résolution sur un nouvel EER pour la recherche et l’innovation

2021/2524(RSP) - 08/07/2021 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 634 voix pour, 5 contre et 57 abstentions, une résolution sur un nouvel EER pour la recherche et l’innovation.

L'achèvement de l'Espace européen de la recherche (EER), en réalisant la libre circulation des chercheurs et la libre circulation des connaissances scientifiques et des technologies, est une priorité essentielle pour l'Union européenne. L'EER devrait contribuer aux multiples stratégies et engagements internationaux de l'UE, tels que les stratégies en faveur des PME et du numérique, le pacte vert pour l’Europe et les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies.

Objectifs

Le Parlement a accueilli favorablement la communication de la Commission sur un nouvel EER pour la recherche et l'innovation (R&I) qui définit les objectifs stratégiques et les actions à mettre en œuvre en étroite coopération avec les États membres, afin de donner la priorité aux investissements et aux réformes dans la R&I, d'atteindre **l'objectif de 3% du PIB**, d'améliorer l'accès à l'excellence pour les chercheurs dans toute l'UE et de permettre aux résultats de la recherche d'atteindre la communauté scientifique, la société et l'économie réelle.

Les États membres sont invités à adopter **un Pacte pour la recherche et l'innovation en Europe** comprenant les engagements suivants à réaliser d'ici 2030:

- faire passer les dépenses publiques de R&I du niveau moyen actuel de 0,81% du PIB à 1,25% d'une manière coordonnée dans toute l'UE;

- faire passer le financement public national de la R&I à des programmes conjoints et à des partenariats européens de son niveau actuel d'un peu moins de 1% à 5% ; et

- convenir conjointement des domaines prioritaires de l'EER (tant horizontaux que thématiques).

Financement

Le Parlement estime que la révision de l'EER devrait inclure une approche horizontale pour renforcer la coopération entre les institutions de recherche, y compris les universités. Il a demandé un **soutien budgétaire accru pour les alliances universitaires**, ainsi que la mise en place d'un cadre favorable permettant aux alliances de se développer de manière flexible.

Les États membres sont invités à traduire le «nouvel EER» en politiques concrètes et en actions de financement visant à contribuer à la double transition verte et numérique, à la mise en œuvre d'un pacte vert ambitieux et d'une stratégie industrielle, ainsi qu’à une reprise résiliente et à la satisfaction des besoins médicaux.

Financement et synergies

La résolution a souligné que, compte tenu du fait que l'Europe est confrontée à des défis sociétaux, écologiques et économiques urgents, aggravés par la crise du COVID-19, il est grand temps de réorganiser

l'EER afin d'assurer la relance de l'Europe et de construire un nouveau modèle de résilience sociale, économique et environnementale pour l'UE.

Elle appelle à :

- une **augmentation des budgets nationaux** consacrés à la R&I, y compris aux technologies énergétiques propres, favorisant ainsi l'établissement d'objectifs nationaux et de cibles de financement qui indiquent des voies concrètes et pertinentes à l'horizon 2030 et 2050;

- des orientations claires, simples et pratiques et des outils rationalisés pour les États membres sur la meilleure façon de mettre en œuvre les synergies entre les instruments de financement européens dans les contextes nationaux et régionaux;

- mieux aligner et renforcer les investissements dans la R&I en exploitant les synergies avec la facilité pour la reprise et la résilience (FRR) ainsi qu'entre les pôles de l'EER et d'autres pôles liés à la R&I, tels que les pôles d'innovation de l'Institut européen d'innovation et de technologie (EIT), les pôles et réseaux d'innovation numérique comme, entre autres, les pôles d'innovation numérique sur l'IA, et le réseau européen des entreprises.

Carrières

La résolution a souligné l'importance de donner aux femmes et aux filles les moyens d'accéder aux carrières dans le domaine des STIM. Les États membres sont encouragés et les organismes de recherche, y compris les universités, à soutenir des conditions et des modalités de travail flexibles pour les femmes et les hommes dans la R&I, y compris le soutien au partage égal des responsabilités de soins, et à revoir l'évaluation des performances des chercheurs afin d'éliminer les préjugés sexistes.

La Commission et les États membres devraient s'efforcer de faire circuler les talents sous la forme d'un **mouvement circulaire équilibré des chercheurs**, s'attaquant ainsi au problème de la fuite des cerveaux. Le Parlement a souligné l'importance des systèmes d'incitation encourageant la mobilité des chercheurs (ERASMUS+, actions Marie Skodowska-Curie, Conseil européen de la recherche).

La Commission est invitée à:

- développer une **boîte à outils pour soutenir les carrières des chercheurs** afin de renforcer la mobilité, développer les compétences et les aptitudes, proposer des formations ciblées et améliorer l'employabilité;

- identifier et éliminer les obstacles persistants auxquels sont confrontés les chercheurs lorsqu'ils envisagent de s'installer dans d'autres pays et régions d'Europe.

Tout en rappelant le rôle essentiel des compétences, le Parlement a estimé que «**donner la priorité à la connaissance**» représente l'un des piliers essentiels du nouvel EER. Il a souligné le rôle des universités dans la promotion de l'apprentissage tout au long de la vie, de la qualification et du recyclage afin d'améliorer les opportunités pour tous les travailleurs et de répondre aux besoins en compétences du marché du travail découlant des transitions verte et numérique et de contribuer à une reprise rapide de la crise de la COVID-19.